

# Service de Restauration et d'Hébergement

Le règlement du service régional de restauration et d'hébergement est transmis à chaque rentrée scolaire. Il est impératif d'en prendre connaissance.

# 1. La demi-pension

Tout élève désirant déjeuner le midi au lycée doit :

- Posséder une carte de cantine
- Créditer sa carte
- Réserver son repas avant minuit la veille du déjeuner

## Pour les élèves nouvellement inscrits au lycée Benjamin Franklin

Fournir à l'inscription:

- Vin chèque de 49.00 € libellé à l'ordre du lycée Benjamin Franklin correspondant à 1 carte à 3,50 € + 10 repas à 4,55 €
- Une photo d'identité (inscrire au verso le nom, le prénom et la classe)

Les chèques peuvent être adressés par courrier à l'adresse suivante :

Lycée Benjamin Franklin Service gestion 21 Bis rue Eugène Vignat B.P. 2049 45010 Orléans Cedex 1

#### Fonctionnement pendant l'année scolaire

**Pour créditer la carte de cantine**, il est recommandé d'utiliser l'application MyTurboself (application du logiciel d'accès au self), mais il est également possible de payer à la caisse du lycée (service intendance) :

- par carte bancaire
- par chèque
- en espèces

Un repas coûte 4.55 €.

Une carte coûte 3.50 €.

Pour réserver un repas, il est nécessaire d'installer l'application MyTurboself (les consignes seront données à la rentrée).

La réservation ne sera obligatoire qu'à partir de la mise en place des emplois du temps définitifs.

Les repas non utilisés pourront servir l'année suivante pour les élèves poursuivant leur scolarité. Ils seront remboursés au responsable légal des élèves quittant le lycée.

### 2. L'internat.

#### • Le forfait interne

Le forfait couvre l'ensemble des prestations : petit-déjeuner, déjeuner, dîner, du lundi matin au vendredi midi et nuitées correspondantes.

Coût du forfait pour une année scolaire : 2046 € (tarif 2024)

La première carte d'accès est comprise dans le forfait internat. En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte doit être achetée au tarif de 3.50 €.

Les frais de l'internat font l'objet d'un forfait annuel payable par trimestre.

La facturation est trimestrielle.

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Période	Septembre-décembre	Janvier-mars	Avril-juillet
Nombre de jours	70	60	50
Tarif 2024	795.67 €	682 €	568.33 €
Envoi de la facture	Octobre	Janvier	Avril

Un document spécifique présentant les diverses modalités de paiement vous sera remis à l'inscription et à la rentrée.

Les tarifs dans le tableau sont donnés à titre indicatif, les tarifs définitifs étant votés chaque année en octobre par la Région Centre-Val-de-Loire.

### • Le forfait interne-externé

Le principe est que les élèves prennent tous leurs repas au lycée, mais n'y dorment pas.

Coût du forfait pour une année scolaire : 1549 € (tarif 2024)

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Période	Septembre-décembre	Janvier-mars	Avril-juillet
Nombre de jours	70	60	50
Tarif 2024	602.39 €	516.33 €	430.28 €
Envoi de la facture	Octobre	Janvier	Avril

# 3. Les aides aux familles.

- Le paiement par prélèvement automatique
- Une aide prenant en charge tout ou partie des frais peut être accordée par le fonds social lycéen (pour les élèves) ou par le fonds social régional (pour les étudiants) sur décision de la commission compétente. La demande doit être faite auprès de l'assistante sociale du lycée.
- La bourse de lycée dont l'examen se fera automatiquement à partir de la rentrée 2024/2025 sur simple consentement des responsables légaux (voir fiche de renseignement transmise à la rentrée ou au moment de l'inscription).
- Pour les étudiants, la demande de bourse se fait auprès du CROUS.